

Procès-verbal d'une séance ordinaire, tenue le 19 août 2020 au lieu habituel des délibérations sous la présidence de monsieur le maire Martin Roch et à laquelle les conseillers suivants sont présents, soient :

Mme Julie Bois  
M. Simon Roy  
M. Éric Arseneault  
Mme Lucie Crépeault  
M. Félix Offroy  
M. Sébastien Morand

Tous membres du conseil et formant quorum.

Madame Anne-Renée Jacob, secrétaire-trésorière et directrice générale, est également présente.

**2020-08-101 1. Ouverture de la séance et présences**

À 20 h, il est proposé par monsieur le conseiller Simon Roy et unanimement résolu par les conseillers que la séance soit ouverte.

**Adoptée**

**2020-08-102 2. Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur le conseiller Simon Roy et unanimement résolu par les conseillers d'adopter l'ordre du jour du mois d'août tout en laissant le varia ouvert.

**Séance ordinaire du conseil municipal**  
**Municipalité de St-Mathieu-d'Harricana**  
**mercredi 19 août 2020 à 20 h**  
**Ordre du jour**

1. Ouverture de la séance et présences
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de juillet
4. Correspondances :
  - 4.1 Adoption du bordereau de correspondance informative
  - 4.2 Lecture de la correspondance :
    - 4.2.1 Programme d'aide à la voirie locale
    - 4.2.2 Dotation spéciale de fonctionnement
    - 4.2.3 Fabrique – Proposition de vente de l'église à la Municipalité
    - 4.2.4 M. Gérard Dufresne - Mise en demeure
5. Administration
  - 5.1 Adoption des comptes à payer
  - 5.2 Entente de service municipal 9-1-1 PG
  - 5.3 Autorisation de dépenses – Travaux au chemin Desrosiers
  - 5.4 Annexe Covid-19 de l'utilisation par des tiers des biens de la Municipalité
  - 5.5 Nomination de l'inspectrice municipale
6. Urbanisme
  - 6.1 Demande de dérogation au 149, chemin Lanoix
7. Forêt
  - 7.1 Appel d'offres pour la récolte de bois 2020-2021
8. Varia
9. Période de questions
10. Levée de la séance

**Adoptée**

**2020-08-103 3. Adoption du procès-verbal de juillet**

Il est proposé par madame la conseillère Lucie Crépeault et unanimement résolu par les conseillers d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> juillet 2020.

**Adoptée**

**4. Correspondances :**

**2020-08-104 4.1 Adoption du bordereau de correspondance informative**

Il est proposé par madame la conseillère Julie Bois et unanimement résolu par les conseillers d'adopter le bordereau de correspondance informative.

**Adoptée**

**4.2 Lecture de la correspondance :**

**4.2.1 Programme d'aide à la voirie locale**

Mention est faite au sujet de l'aide financière du ministère des Transports du Québec (MTQ) de 10 000 \$ pour des travaux d'amélioration sur le chemin Desrosiers et de l'aide financière de 13 000 \$ échelonnée sur trois années budgétaires pour les mêmes travaux et provenant également du MTQ.

**4.2.2 Dotation spéciale de fonctionnement**

Mention est faite concernant de 6 380 \$ reçu du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation provenant de notre quote-part du programme de dotation spéciale de fonctionnement prévu à l'entente de *Partenariat 2020-2024 : Pour des municipalités et des régions encore plus fortes*.

**2020-08-105 4.2.3 Fabrique – Proposition de vente de l'église à la Municipalité**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité avait discuté avec la Fabrique de la paroisse de St-Mathieu au sujet de l'acquisition de l'église ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a reçu une proposition de la Fabrique de la paroisse de St-Mathieu à l'effet de vendre l'immeuble situé sur le lot 4 003 815 à la Municipalité à un prix de cent mille dollars (100 000 \$) ;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil avait déjà discuté avec la Fabrique des enjeux de cette acquisition;

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par monsieur le conseiller Simon Roy et unanimement résolu par les conseillers de ne pas accepter la proposition de la Fabrique. Une rencontre devra être organisée avec la Fabrique pour discuter à nouveau des enjeux.

**Adoptée**

**2020-08-106 4.2.4 M. Gérard Dufresne - Mise en demeure**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a reçu une mise en demeure de monsieur Gérard Dufresne qui a comme objet : Dommages subis à notre propriété à cause des infractions aux règlements municipaux et les lois régissant le libre écoulement naturel des eaux du lac des Hauteurs et de sa décharge ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité doit prendre conseil auprès de ses avocats avant de répondre à monsieur Dufresne ;

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par monsieur le conseiller Sébastien Morand et unanimement résolu par les conseillers de transmettre les documents à notre firme d'avocats afin d'identifier notre responsabilité et des alternatives juridiques appropriées.

**Adoptée**

**5. Administration**

**2020-08-107 5.1 Adoption des comptes à payer**

## Comptes Juillet 2020

Comptes payés au courant du mois	
SALAIRES ÉLUS	3 561,78 \$
SALAIRES EMPLOYÉS	18 789,64 \$

<b>FTQ</b>	FTQ juin	\$80,00
<b>LA CAPITALE ASSUREUR DE L'ADMINISTRATION</b>	Assurances collectives Juillet	\$1 606,71
<b>MINISTÈRE DU REVENU DU QUÉBEC</b>	DAS juin QC	\$7 574,01
<b>MRC ABITIBI</b>	Quote parts	\$49 968,00
<b>RECEVEUR GÉNÉRAL</b>	DAS juin Canada	\$2 867,52
<b>TOTAL</b>		<b>84 447,66</b>

<b>Comptes payés par ACCES D</b>		
<b>ENERGIR</b>	gaz naturel juin	\$20,73
<b>HYDRO-QUÉBEC</b>	Champs d'épur. 30-04 au 29-06	\$31,90
	Garage 30-04 au 29-06	\$271,84
	Bureau 30-04 au 29-06	\$140,35
	Fontaine du 01-05 au 30-06	\$34,93
	S-s de l'Église 01-05 au 30-06	\$933,51
	Rue Globale 01-06 au 30-06	\$132,50
	Rue juillet	\$136,92
<b>SERVICES DES CARTES DESJARDINS</b>	CyberImpact + Zoom	\$42,04
<b>TOTAL</b>		<b>1 744,72 \$</b>

<b>Comptes payés par chèque</b>		
<b>ADN COMMUNICATION</b>	syst.alerte juin	\$36,68
	Syst Alertes juillet	\$36,68
<b>ADN Organisations</b>	mandat d'évaluation	\$1 860,98
<b>ANNE-RENÉE JACOB</b>	Cell juin à août	\$120,00
<b>ATRAT</b>	Adhésion 2020-21 Pavillon	\$304,68
<b>BIGUÉ AVOCATS</b>	Honoraires Juin	\$111,53
	Honoraires de mai	\$63,47
	Honoraire 27 juillet 2020	\$63,47
<b>BMR BERGERON &amp; FILLES INC.</b>	Charnières+vis de bois serre	\$42,17
	Vis plancher pour serre	\$3,08
<b>BOUTIQUE DU BUREAU GYVA</b>	Règle d'acier pour débitmètre	\$32,04
<b>BÉTON FORTIN INC.</b>	criblureParcs+gravierCour	\$586,77
	Réparer ch.Sablières	\$242,32
<b>CANADIAN TIRE</b>	Insecticide guêpes	\$31,01
<b>COOPÉRATIVE D'INFORMATIQUE MUNICIPALE</b>	Soutien technique-Permis mun.	\$436,91
<b>DANIEL TÉTREAU, CPA INC.</b>	Audit Recyc-Qc	\$730,09
<b>ENVIROBI</b>	Location conteneur juin	\$298,94
<b>GUYLAINE SAUVAGEAU</b>	Remb Tx fosse-fin du service	\$245,00
<b>H2LAB INC.</b>	Analyses citoyens	\$1 029,03
	Eaux usées juin	\$100,84
	Analyses citoyens	\$776,37

<b>Joël Lirette</b>	Remb. transport 26-02 au 15-07	\$157,41
<b>KIWI CRÉATION</b>	Lien ext PV vdo site web	\$206,96
	Nom domaine Pavillo	\$34,44
<b>L'infuseur Distribution</b>	eau juillet	\$57,00
<b>LAURENTIDE RE/SOURCES</b>	Collecte peintures et huiles	\$284,70
<b>LOCATION LAUZON AMOS</b>	Déodorant pour toilettes chim	\$68,88
	Tube+pneu+instal tracteur pelo	\$161,88
	Lame tracteur pelouse, machett	\$104,56
<b>LOCATION ÉLITE INC.</b>	camion eau juillet	\$230,46
	Camion eau avril	\$229,03
<b>M&amp;M NORD-OUEST INC.</b>	Barre levier (pied de biche)	\$88,48
	acétylène 2020	\$252,11
<b>MATÉRIAUX 3+2 LTÉE (LES)</b>	Bois, pièce Estrades	\$234,83
<b>MRC ABITIBI</b>	RechercheUQAT-MRC	\$2 321,74
<b>OPÉRATIONS FORESTIÈRES MÉNARD</b>	Remb Caution 2019-20	\$2 500,00
<b>PABRI INC.</b>	Reprofilage chemin Dupuis	\$4 599,00
<b>PAPETERIE COMMERCIALE</b>	remb.humecteur+colleur	(\$30,79)
	6 Multidictionnaires École	\$346,19
	humecteur+agenda	\$57,43
<b>PETRO HITECH ÉQUIPEMENT PÉTROLIER</b>	Pâte rose pour mesure débitmètre	\$50,95
<b>PETRONOR INC.</b>	Diesel 31juillet	\$2 019,41
<b>PÉTROLES ALCASYNA INC. (LES)</b>	Essence pick-up brun + 4x5gal	\$158,00
	Essence Pick-up brun	\$68,69
	Essence pick-up gris	\$104,24
	23juillet essence	\$124,03
<b>SANIMOS INC.</b>	crédit collecte 2019	(\$1 652,90)
	conteneursESKAjuillet	\$247,20
	collecte juillet	\$6 206,31
<b>SINTO INC.</b>	cétane+maxep aérosol	\$555,33
<b>SMS ÉQUIPEMENT INC.</b>	Couteau niveleuse	\$1 669,29
<b>SNC-LAVALIN STAVIBEL INC.</b>	Honoraires mai-juin	\$186,51
<b>SYLVICULTURE LA VÉRENDRYE INC.</b>	Heures ingénieur forestier	\$392,64
	Géomatique+tech+ing. forestier	\$1 064,66
	inventaires	\$1 895,94
	Gestion juillet 2020	\$1 206,63
<b>TRACTION AMOS (117)</b>	Antigel niveleuse	\$62,04
	Livre pour inspection camion	\$32,56
<b>VILLE D'AMOS</b>	Écocentre + enfouissement juin	\$4 513,95
<b>ZIP LIGNES</b>	panneau 4H	\$63,39
	panneau civique	\$22,94
<b>TOTAL</b>		<b>38 048,18</b>
<b>GRAND TOTAL</b>		<b>124 240,56</b>

Il est proposé par monsieur le conseiller Éric Arseneault et unanimement résolu par les conseillers d'adopter les comptes payés et à payer du mois de juillet pour un total de 124 240,56 \$.

**Adoptée**

**2020-08-108 5.2 Entente de service municipal 9-1-1 PG**

**CONSIDÉRANT QU'**une modernisation des réseaux 9-1-1 est nécessaire afin de satisfaire aux besoins des Canadiens en matière de sécurité publique ;

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil radiodiffusion et des télécommunications canadiennes du gouvernement du Canada (CRTC) a mandaté Bell afin de planifier la mise en œuvre des services de Prochaine Génération (9-1-1 PG) ;

**CONSIDÉRANT QU'**avec l'introduction du service 9-1-1 PG des changements seront nécessaires dans tous les centres d'urgence 9-1-1 et de nouvelles ententes de service 9-1-1 devront être signées avec les autorités du 9-1-1, dont les municipalités ;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de désigner un représentant de la Municipalité pour signer cette nouvelle entente qui aura une durée initiale de dix (10) ans ;

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par monsieur le conseiller Simon Roy et unanimement résolu par les conseillers de mandater madame la directrice générale Anne-Renée Jacob à titre de représentante de la Municipalité dans le cadre de la signature de cette entente.

**Adoptée**

**2020-08-109 5.3 Autorisation de dépenses – Travaux au chemin Desrosiers**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a reçu du MTQ une aide financière totale de 23 000 \$ pour des travaux d'amélioration du chemin Desrosiers ;

**CONSIDÉRANT QUE** la dépense prévue est de moins de 25 000 \$, donc il s'agit d'un contrat de gré à gré ;

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par madame la conseillère Julie Bois et unanimement résolu par les conseillers d'autoriser madame la directrice générale Anne-Renée Jacob à engager les dépenses pour la réalisation des travaux et de financer la part des travaux qui ne sera pas couverte par l'aide financière du MTQ à partir du budget courant.

**Adoptée**

**2020-08-110 5.4 Annexe Covid-19 de l'utilisation par des tiers des biens de la Municipalité**

Il est proposé par monsieur le conseiller Sébastien Morand et unanimement résolu par les conseillers d'adopter l'annexe Covid-19 dans laquelle figure les directives d'utilisation des biens de la Municipalité par des tiers.

**Adoptée**

**2020-08-111 5.5 Nomination de l'inspectrice municipale**

**CONSIDÉRANT QUE** le départ de monsieur Joël Lirette, la Municipalité doit désigner les personnes responsables de l'émission des permis, et ce afin de répondre aux besoins des citoyens et assurer un service d'urbanisme;

**CONSIDÉRANT QUE** le règlement 221 régissant l'émission des permis et certificats stipule que c'est le conseil municipal qui peut procéder à la nomination de l'inspecteur municipal, responsable de l'émission des permis et certificats et de ses adjoints ;

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par madame la conseillère Lucie Crépeault et unanimement résolu par les conseillers de confirmer que madame Stéphanie Gourde et madame Anne-Renée Jacob agissent à titre d'inspectrice municipale et de responsables de l'émission des permis et certificats pour la Municipalité.

**Adoptée**

**6. Urbanisme**

**6.1 Demande de dérogation au 149, chemin Lanoix**

Mention est faite au sujet de la demande de dérogation. Des compléments d'information sont nécessaires à l'analyse du dossier. Le sujet est reporté à la prochaine séance ordinaire.

**7. Forêt**

**2020-08-112 7.1 Appel d'offres pour la récolte de bois 2020-2021**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité doit aller en appel d'offres pour son contrat de Récolte de bois 2020-2021;

**CONSIDÉRANT QUE** l'article numéro 936 du code municipal ordonne que tout contrat de plus de 25 000 \$ et de moins de 100 000 \$ ne soit adjugé qu'après demande de soumission écrite auprès d'au moins deux entrepreneurs ou selon le cas, deux fournisseurs;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur le conseiller Félix Offroy et unanimement résolu par les conseillers de faire parvenir le cahier de charge pour le contrat de Récolte de bois à au moins deux (2) entrepreneurs.

**Adoptée**

**8. Varia**

Aucun sujet au varia.

**9. Période de questions**

Aucune question de l'assemblée.

**2020-08-113 10. Levée de la séance**

À 20 h 51, il est proposé par madame la conseillère Julie Bois et unanimement résolu par les conseillers que la séance soit levée.

**Adoptée**

---

Martin Roch, maire

---

Anne-Renée Jacob, secrétaire-trésorière